

Département de L'ISERE
 Commune de Barraux
 Section D
 Lieu-dit "La Gâche"
 Avril 2023
 Réf. : 13424-p8642a

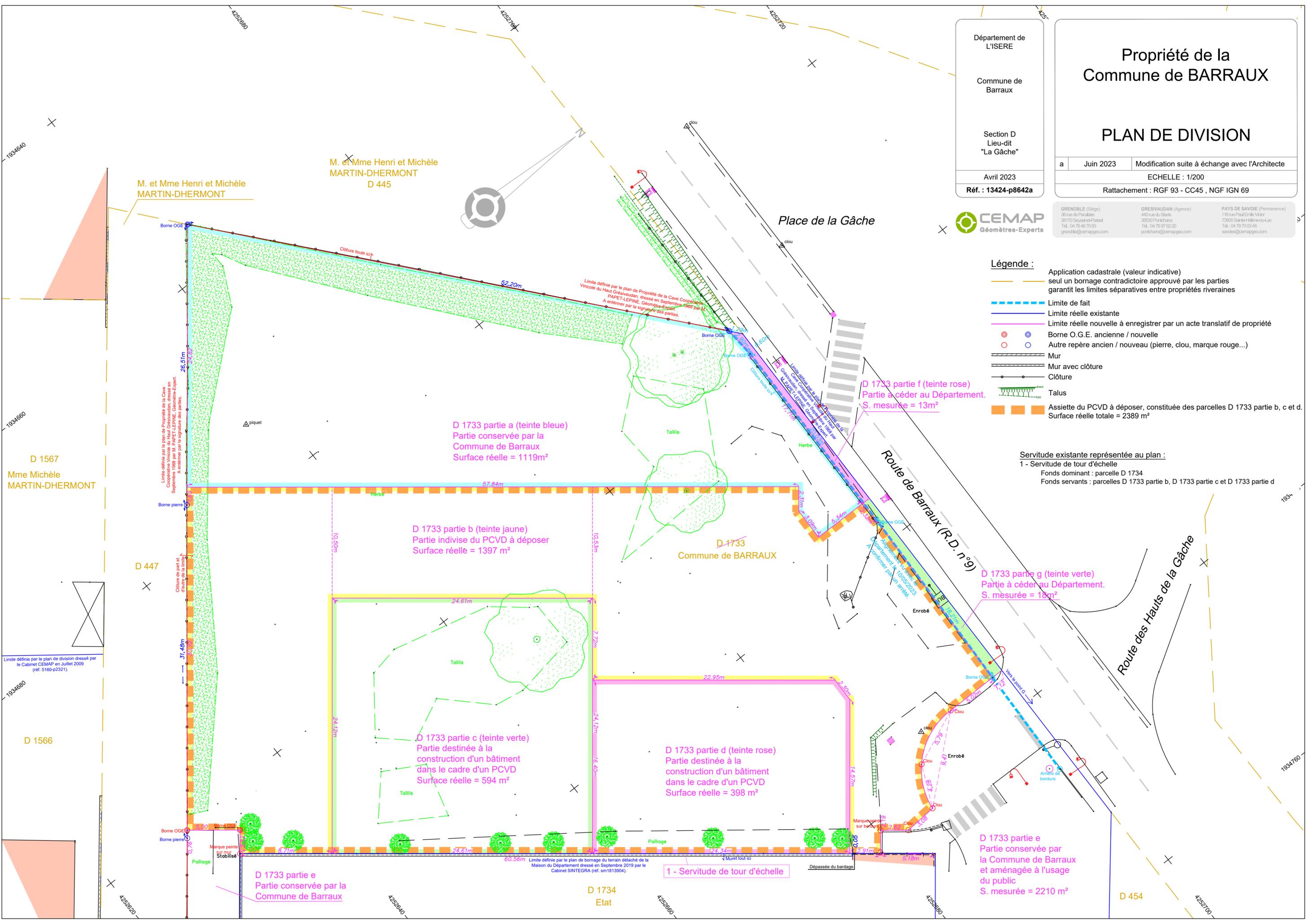
Propriété de la Commune de BARRAUX
 PLAN DE DIVISION
 a Juin 2023 Modification suite à échange avec l'Architecte
 ECHELLE : 1/200
 Rattachement : RGF 93 - CC45 , NGF IGN 69



GRENOBLE (Siège) 36 rue de Pacalaire 38170 Seyssins-Paroisse Tél. 04 76 46 70 93 grenoble@cosmapgeo.com
 GRESIVAUDAN (Agence) 440 rue du Slado 38530 Pontcharra Tél. 04 76 57 82 23 pontcharra@cosmapgeo.com
 PAYS DE SAVOIE (Permanence) 116 rue Paul Emile Victor 73500 Sallanches-Lac Tél. 04 79 70 03 46 savoye@cosmapgeo.com

- Légende :**
- Application cadastrale (valeur indicative)
 - seul un bornage contradictoire approuvé par les parties garantit les limites séparatives entre propriétés riveraines
 - Limite de fait
 - Limite réelle existante
 - Limite réelle nouvelle à enregistrer par un acte translatif de propriété
 - Borne O.G.E. ancienne / nouvelle
 - Autre repère ancien / nouveau (pierre, clou, marque rouge...)
 - Mur
 - Mur avec clôture
 - Clôture
 - Talus
 - Assiette du PCVD à déposer, constituée des parcelles D 1733 partie b, c et d. Surface réelle totale = 2389 m²

Servitude existante représentée au plan :
 1 - Servitude de tour d'échelle
 Fonds dominant : parcelle D 1734
 Fonds servants : parcelles D 1733 partie b, D 1733 partie c et D 1733 partie d



M. et Mme Henri et Michèle MARTIN-DHERMONT D 445
 M. et Mme Henri et Michèle MARTIN-DHERMONT
 D 1567
 Mme Michèle MARTIN-DHERMONT
 D 1566
 D 447
 D 1734
 Etat

M. et Mme Henri et Michèle MARTIN-DHERMONT D 445
 D 1733 partie a (teinte bleue)
 Partie conservée par la Commune de Barraux
 Surface réelle = 1119 m²
 D 1733 partie b (teinte jaune)
 Partie indivise du PCVD à déposer
 Surface réelle = 1397 m²
 D 1733 partie c (teinte verte)
 Partie destinée à la construction d'un bâtiment dans le cadre d'un PCVD
 Surface réelle = 594 m²
 D 1733 partie d (teinte rose)
 Partie destinée à la construction d'un bâtiment dans le cadre d'un PCVD
 Surface réelle = 398 m²
 D 1733 partie e
 Partie conservée par la Commune de Barraux
 D 1733 partie f (teinte rose)
 Partie à céder au Département.
 S. mesurée = 13 m²
 D 1733 partie g (teinte verte)
 Partie à céder au Département.
 S. mesurée = 18 m²
 D 1733 partie e
 Partie conservée par la Commune de Barraux et aménagée à l'usage du public
 S. mesurée = 2210 m²